



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 SEPTEMBRE 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le LUNDI 6 septembre à 20h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance Publique sous la présidence de Jocelyne REYNAUD-LEGER, Maire,

Etaient présents : Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Olivier SILLON, Maire-Adjoint, Marianne THELLIER, Jean-Louis JULIEN, Anne-Marie ENJALBERT, Stéphane FERRARIS, Isabelle DESSEAUX, Florence BEAULIEU, Pierre ARDOUIN, Franck CAVACIUTI, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Eddie ANDRE a donné procuration à Jocelyne REYNAUD-LEGER, Maire, Thérèse FARCY a donné procuration à Nicole BUFFARD Maire-Adjoint,

Absents : Jean-Pierre STOCKMAN, Eric VAN DER HAUWAERT,

Secrétaire de séance : Pierre ARDOUIN

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point en fin de conseil : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Le conseil municipal approuve le rajout de ce point.

1. Approbation du Compte-rendu de la séance du 12/04/2021

Le compte-rendu du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité,

Mme le Maire informe l'assemblée de la Décision Modificative N°1 – BP interne (AC 2016 et 2018 à 2020)

DELIBERATIONS

FINANCES

1. Tarifs cantines/garderie exercice 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la Cantine et des Garderies pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

VERT TARIFS CANTINE ET GARDERIES		POUR RAPPEL		PROPOSITION
		2019/2020	2020/2021	Au 1 ^{er} janvier 2022
CANTINE	Vertois	4.45	4.50	4.55
	Extérieurs	480	4.85	4.90
GARDERIE Forfait 4J/Hebdo	Vertois	49.50	50.00	50.50
	Extérieurs	55.50	56.00	56.50
GARDERIE à la journee	Matin et Soir	7.10	7.15	//////
GARDERIE à la ½ journee	Matin Ou Soir	3.65	3.70	3.75

2. Frais d'écolage année 2021/2022 commune d'Auffreville-Brasseuil

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la participation par enfant et pour l'année scolaire 2021/2022 à **580€**.

3. Allocation combustible 2021/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les critères ouvrant droit à l'allocation combustible comme suit :

Avoir 65 ans minimum dans l'année,

Être inscrit sur la liste électorale de la commune,

Être non-imposable (*présentation de l'Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020, -montant sur le revenu net avant corrections à 0*),

Et fixe le montant de l'allocation combustible à 120€ par foyer pour l'hiver 2021/2022.

4. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte, à compter du 1er janvier 2022, la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée moins de 3 500 habitants, pour le budget principal de la ville de VERT, et autorise le Maire à procéder à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2022, et autorise le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

5. Subvention pour participation salariale de la boulangerie

Approuve et accepte de verser, à **l'unanimité**, la subvention concernant la participation au salaire de l'employée de la boulangerie, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, pour un montant de 11 626.65€, tel que prévu au contrat signé le 2 août 2019.

Mme le Maire propose à l'assemblée, dans le cadre de l'aide au commerce de proximité, de prolonger d'un an la gratuité des loyers à la société AF&AM2 pour le local de la boulangerie, à compter du 1^{er} septembre 2021, et de demander à M. MARGUERITTE (représentant la société AF&AM2) de rouvrir la boulangerie le soir comme en 2019 avant le covid19. M. MARGUERITTE sera reçu en mairie et après discussion, une convention sera signée pour acter les engagements de chacune des parties.

AFFAIRES GENERALES

6. Approbation du rapport de la CLECT

A l'unanimité, le conseil municipal vote contre le rapport de CLECT 2021 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise et précise que cette délibération sera transmise au président de la Communauté urbaine.

7. Friche commerciale

Autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous actes afin de taxer les bâtiments commerciaux fermés dans la zone du centre bourg afin d'activer leur location ou la vent à de nouveaux commerces.

VOIRIE

8. Arrêté limitation circulation à 30km/h sur tout le village

Autorise, à la majorité (2 contre), Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes pour la limitation de tout le village de Vert à 30 km/h.

9. Radar automatique sur la Départementale

Autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes afin d'obtenir la pose d'un radar automatique, sur la départementale, combinant la verbalisation du passage des véhicules au feu rouge sur le croisement du centre bourg (Grande rue/rue de la Cressonnière/rue du Moulin), et contrôlant la vitesse, le non port de la ceinture et le téléphone au volant.

10. Triennal département (parking Mairie/Chemin Bel air)

Autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes afin de réaliser les travaux sur l'aménagement du parking de la sente des Prés et le renforcement du chemin rural du Bel Air.

Dit qu'un dossier de demande de subvention sera déposé dès que possible pour 70% du montant du coût des travaux

11. Taxe foncière sur les propriétés bâties - limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Décide, à l'unanimité, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, à 40% de la base imposable, et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Clôture de la séance à 22h46

*Affiché le 9/09/2021
A retirer le 8/11/2021*

The image shows an official circular stamp of the Municipality of Vert (Mairie de Vert) with the text 'Mairie de Vert' at the top and 'Vert (Yvelines)' at the bottom. The stamp features a central emblem with a sun and a building. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.